

Le mont Pinacle dans un écriin de protection grâce à Daniel Langlois

Jérôme Savary

La succession de Daniel Langlois fait don d'un terrain boisé de 144,9 hectares (358 acres) situé sur le mont Pinacle. Ce n'est pas tout.

En plus de bénéficier de ce don, la Fiducie foncière du mont Pinacle (FFMP) a signé avec les héritiers un bail de location d'un terrain contigu de 77,4 hectares (191 acres), incluant le sommet, qui reste la propriété de la succession, notamment à cause du projet SENSE. Nous y reviendrons.

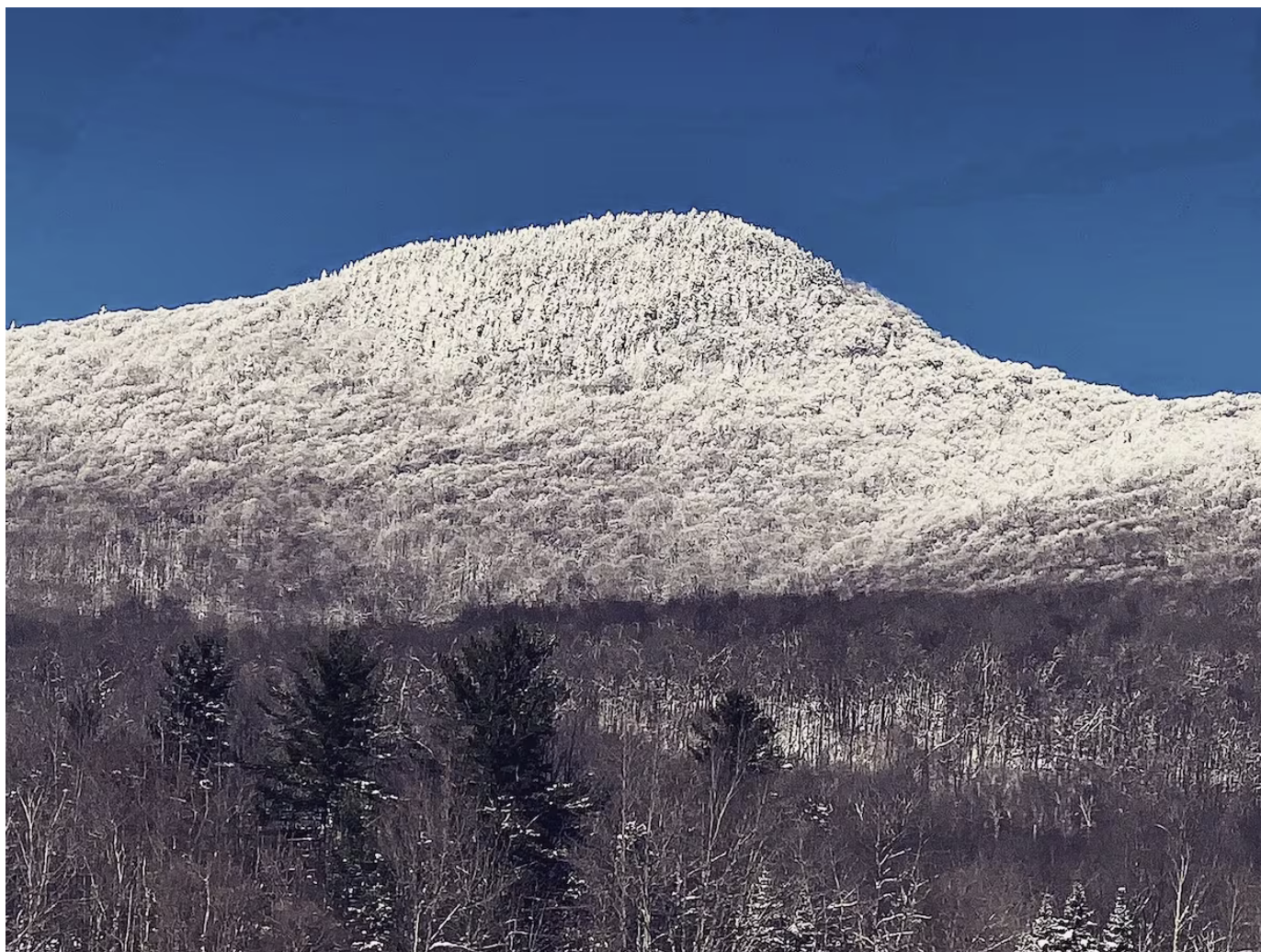
«C'est un morceau très important du casse-tête [visant à protéger le territoire du mont Pinacle].»

— Frédéric Senez, président du CA de la FFMP

Ce don et ce bail équivalent à 223,3 hectares (ha) supplémentaires conservés et gérés par la Fiducie, portant à 689,5 ha l'ensemble des milieux naturels protégés actuellement par l'organisme.

L'antithèse du mont Saint-Sauveur

«Depuis l'annonce de cette protection du Pinacle, beaucoup de gens qui peuvent voir la montagne à partir d'où ils habitent nous ont dit: "Mon Dieu, merci pour tout ce que vous faites», raconte Frédéric Senez, président de la Fiducie, en entrevue avec *La Voix de l'Est*, vendredi.



Le mont Pinacle, hiver 2021 (Michel Bonnette)

M. Senez, qui habite au pied du sommet de la montagne, rappelle que si les événements s'étaient déroulés autrement, il y a 35 ans, on aurait aujourd'hui une vue «sur une espèce de mont Saint-Sauveur».

Un projet de développement récréotouristique majeur, dévoilé à la fin des années 1980 par un promoteur immobilier, comprenait alors des pistes de ski, un golf et 200 résidences, selon un ancien article de *La Voix de l'Est*.

La montagne, ainsi que la flore et la faune qui l'habitent, aurait perdu ses paysages naturels.

Cette annonce, qui s'ajoute aux dons des propriétaires précédents, «va permettre à la faune de continuer à profiter de leur territoire, que l'on pense à l'original, à l'ours noir, au lynx roux», donne-t-il en exemple.

Au total, la Fiducie a répertorié plus de 300 espèces fauniques et floristiques.

«Ça prend des corridors écologiques comme le Pinacle pour pouvoir leur permettre de vivre et de perpétuer leur espèce, ajoute M. Senez. Sans qu'il y ait de fragmentation de ces corridors ou de développement humain qui viennent perturber ces écosystèmes-là.»

Projet SENSE

Daniel Langlois avait acquis des terrains (incluant le sommet) sur le mont Pinacle et avait créé la Fondation Daniel Langlois, dédiée à la philanthropie et à la conservation, peut-on lire dans un document d'information accompagnant le communiqué de presse annonçant le don.



Un castor photographié au sommet du mont Pinacle (2018), à Frelighsburg, dans le cadre du projet SENSE de la Fondation Daniel Langlois. «C'est étonnant de le voir ici, dit M. Senez, car on ne trouve aucun point d'eau sur le sommet.» (Archives Fondation Daniel Langlois)

Le projet SENSE (Supervision d'Environnements Naturels Sensibles et Éloignés), financé par sa fondation, a permis de développer un système autonome de collecte de données environnementales, utilisable dans des zones naturelles fragiles et difficiles d'accès, afin d'étudier en continu l'état des sols, la végétation et la faune.

Le sommet du mont Pinacle a été sélectionné, car il présente les bonnes caractéristiques pour tester les hypothèses du projet dans des conditions réelles: un environnement naturel unique et fragile sans accès routier, aucun accès aux réseaux électriques publics et aucun service Internet câblé à proximité, notamment.

«Tous les dons sont importants»



Frédéric Senez, président de la Fiducie foncière du mont Pinacle (Karine Couillard)

Ce don a beau propulser la protection à perpétuité du mont Pinacle de près de 50 % supplémentaire, il est «aussi important qu'un don de quatre hectares», compare M. Senez.

«Tous les dons sont importants», souligne-t-il.

La Fiducie précise que la valeur municipale du terrain donné, telle qu'inscrite au rôle d'évaluation foncière de la municipalité, s'élève à 1 284 902 \$.

Comme pour tous les projets d'acquisition de la Fiducie, par donation ou achat, «nous constituons un fonds de gestion équivalent de 15 % à 20 % de la valeur foncière, provenant de programmes gouvernementaux provinciaux et/ou fédéraux, ainsi que de dons privés», précise M. Senez par courriel.

Cette nouvelle aire protégée sera enregistrée via le [programme de dons écologiques](#) d'Environnement et Changement climatique Canada, la Fondation Daniel Langlois pouvant ainsi déduire la valeur totale du don de son revenu imposable.

Ce n'est pas fini

Les territoires actuellement conservés et protégés correspondent environ à 8 % du secteur du mont Pinacle (5436 ha). Ceux-ci sont compris dans un quadrilatère formé par les chemins du Pinacle (nord), des Érables (est), de Richford (sud) et d'Abbotts Corner (ouest).

Environ 110 propriétaires fonciers possèdent des terrains dans ce secteur.

«On a toujours cinq ou six projets de conservation qui démarrent, et un ou deux qui se concrétisent chaque année, en moyenne», ajoute le président du CA.

Le mont Pinacle est situé dans une région composée de vastes espaces naturels, «à 15 minutes des Montagnes vertes», une zone de 7800 ha protégés à perpétuité.

UN PROCÈS TOUJOURS À VENIR

Rappelons que les décès du mécène Daniel Langlois et de sa conjointe Dominique Marchand, survenus en Dominique, dans les Caraïbes, ont secoué le Québec le 1^{er} décembre 2023.



Daniel Langlois et Dominique Marchand (Fondation Daniel Langlois, Toronto Star)

L'homme de 66 ans et la femme de 58 ans y exploitaient un hôtel écologique haut de gamme situé en haut d'une montagne près de Soufrière, un village du sud de la Dominique.

Leurs corps avaient été retrouvés dans un véhicule utilitaire sport incendié «à l'acide», selon une enquête de Radio-Canada diffusée en septembre 2024.

Leur voisin Jonathan Lehrer, détenu depuis deux ans à la prison d'État de la Dominique, est le principal accusé du double meurtre.

Attendu cet automne, selon Radio-Canada, le procès de M. Lehrer n'a pas encore eu lieu.

(Sources: *Toronto Star*, Radio-Canada, *Rolling Stone*)